



Conseil municipal | Séance du 24 mars 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2022-03-24-3 | Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) - Renouvellement de l'intégralité des administrateurs élus

Sur le rapport de Monsieur Moise Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation : 18 mars 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 24 mars, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moise, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moise, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Monsieur Serge Gouet.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Catherine Olivier donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Najia Atif donne pouvoir à Madame Murielle Renaux, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quéruel.

Etaient excusés :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Aube Grandfond-Cassius

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R123-9,
- La délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 arrêtant à huit le nombre des membres du CCAS issus du Conseil municipal,
- La délibération n°2020-05-28-9 du Conseil municipal du 28 mai 2020 relative à l'élection des représentants de ville au CCAS,

Considérant :

- La démission présentée par courrier du 1^{er} janvier 2022 de Madame Christine Leroy, conseillère municipale élue sur la liste « La gauche rassemblée, Saint-Etienne-du-Rouvray solidaire et dynamique »,
- Que lorsqu'un élu démissionne, il est remplacé par le conseiller municipal qui suivait sur la liste des candidats présentée au moment de la désignation des administrateurs du CCAS et si cette liste ne comporte plus de candidat par le suivant sur la liste qui avait obtenu le plus grand nombre de voix lors des élections au sein du Conseil municipal,
- Qu'il n'y a plus de candidat sur aucune des listes,
- Qu'il convient dès lors de renouveler l'intégralité des administrateurs élus et donc de refaire une procédure complète de vote,
- La liste présentée par :
 - « La gauche rassemblée, Saint-Etienne-du-Rouvray solidaire et dynamique »
- Que les modalités de vote sont les suivantes :
 - Scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, le scrutin est secret,
 - Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires à pourvoir
 - Le scrutin est placé sous le contrôle de deux assesseurs, Madame Alia Cheikh et Monsieur Francis Schilliger,

Décide :

- De renouveler l'intégralité des administrateurs élus,
- De procéder à l'élection de ces huit membres.

Après avoir recueilli les listes des candidats, il est procédé à l'élection au scrutin secret des 8 membres titulaires du conseil municipal puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : **32**
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **32**
- Bulletins blancs et nuls : **1**
- Nombre de suffrages exprimés : **31**
- Nombre de sièges à pourvoir : **8**
- Quotient électoral : **4**

Ont obtenu :

- Liste « La gauche rassemblée, Saint-Etienne-du-Rouvray solidaire et dynamique » : **31 voix - 8 sièges**

Sont élus membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray :

- Nicole Auvray
- Florence Boucard
- Marie-Pierre Rodriguez
- Francis Schilliger
- Agnès Bonvalet
- Catherine Olivier
- Laëtitia Le Behec
- Murielle Renaux

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 29/03/2022

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20220324-lmc125932-DE-1-1

Affiché ou notifié le 29 mars 2022